

Le chancre coloré du platane

Qu'est ce que le chancre coloré du platane ?

Le chancre coloré est une maladie incurable qui touche les platanes et provoque leur mort. Le champignon responsable de la maladie (*Ceratocystis platanii*) est un organisme nuisible réglementé dont l'introduction et la dissémination sont interdites en application de la réglementation européenne.

Cette maladie des platanes serait arrivée en France initialement aux abords de Marseille durant la seconde guerre mondiale à partir de caisses en bois infestées contenant du matériel militaire. Depuis elle a progressé dans différentes régions du Sud de la France, touchant les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées ou encore l'Aquitaine.



Chancre sur platane après 2-3 ans d'infection
A. Vigouroux-ENSA, Montpellier

Comment lutter contre le chancre coloré ?

En France, la lutte contre le chancre coloré est obligatoire et fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de lutte dans les départements concernés. Il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode curative dont l'efficacité ait été scientifiquement prouvée contre cet organisme nuisible.

Dans ce contexte, la stratégie de lutte actuelle repose sur différents éléments-clé :

- des **méthodes prophylactiques** visant à prévenir la transmission du champignon aux arbres sains (le champignon ne peut se transmettre que par une blessure),
- la **surveillance et la détection précoce** de la présence du pathogène, l'éradication de ce dernier par destruction du végétal contaminé selon des procédures strictes sous contrôle des services en charge de la protection des végétaux,
- l'**abattage préventif** des arbres situés à proximité d'arbres infestés. Ce dernier point s'avère nécessaire, compte tenu de la propagation du pathogène aux platanes environnants via les connexions opérant au niveau de leur racines (anastomoses).

Une variété de platane résistant : PLATANOR® Vallis clausa

Pour permettre le maintien du platane dans les régions, un effort important de sélection a été initié dans les années 80 afin d'obtenir des cultivars résistants à la maladie. Ces travaux, menés par l'INRA, ont conduit à l'obtention d'un clone hybride reconnu résistant à la maladie nommé PLATANOR® Vallis clausa.

Récemment, le ministère en charge de l'agriculture a été informé d'une suspicion de sensibilité concernant quelques individus de ce clone. Des études sont en cours sur ce sujet. Dans l'attente des résultats et afin de préserver la résistance de ce cultivar, il est nécessaire de ne pas le planter sur des sites infestés en remplacement de platanes abattus.

Vers de nouveaux moyens de lutte ?

Le ministère de l'agriculture est très attentif à l'émergence de solutions innovantes de traitement. Afin de réduire le nombre d'arbres abattus préventivement, plusieurs projets d'expérimentation visant à favoriser la pénétration de produits phytosanitaires efficaces ont été élaborés en France et dans d'autres pays.

Une méthode est en cours de développement, qui consiste à injecter un fongicide directement dans le tronc. Elle doit encore être validée. Afin de mettre en pratique cette expérimentation, le Ministère a travaillé avec le Centre d'Expertise en Techniques Environnementales et Végétales (CETEV) pour préparer un protocole. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) l'a expertisé pour évaluer le dispositif et s'assurer que les garanties sanitaires sont réunies.

La Direction générale de l'alimentation a pris l'attache du CETEV pour que les adaptations identifiées par l'Anses, nécessaires et techniquement faisables, soient intégrées au protocole, avant la validation de l'expérimentation.

Une mise en œuvre est envisagée à la sortie du printemps. Il n'est pas prévu de commencer avant, l'Anses ayant indiqué que l'injection d'un liquide au stade du débourrement, alors que la tension de sève est très faible, n'est pas la plus favorable. En termes de calendrier, le MAAF prévoit les adaptations du protocole et l'identification des sites au printemps, pour une mise en œuvre de l'expérimentation avant l'été dans un cadre réglementaire en cours de finalisation.

Les résultats préliminaires obtenus sont encourageants mais à ce jour **aucune stratégie de lutte efficace pour soigner les arbres atteints n'a encore été mise au point**. En effet, si les traitements cités semblent freiner le développement de la maladie, ils ne parviennent pas à tuer le ravageur complètement et n'empêchent donc pas la dissémination ultérieure de la maladie. Les expérimentations doivent continuer.

A l'heure actuelle, **l'abattage des arbres infestés et environnants demeure la seule méthode efficace pour lutter** contre le ravageur. La poursuite des abattages est donc indispensable pour éviter une trop forte progression du chancre coloré dans les régions infestées.